



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 28 juin 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 10.1, 10.2, 10.3.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.5), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 2.3), M. Teddy BENEDEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport 8.2), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 7.5), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.3), Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.3), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.3), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.4), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.1), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN Boussières : M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.3), M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2) Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Châudfontaine : M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE à partir du rapport 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (représenté par M. Jean-Claude FORESTIER) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) François : M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 2.2) Mamirolle : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT (représenté par M. Dominique MAILLOT) Marchaux : M. Bernard BECOULET (à partir du rapport 1.1.6) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (jusqu'au rapport 8.3), M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON (représenté par Mme Corinne PETER), M. Pierre CONTOZ Montferland-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre : M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS (à partir du rapport 1.1.1) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 6.1), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE (à partir du rapport 1.1.3) Torpes : M. Dominique GRUBER (jusqu'au rapport 2.2) Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.1) Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 2.2).

**Étaient absents :** Arguel : M. André AVIS Auxon-Dessus : Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Thierry CHATOT Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST François : Mme Françoise GILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Larnod : Mme Gisèle ARDIET Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Daniel ROLET Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Pugy : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Serre-les-Sapins : M. Christian BOILLEY Thise : M. Jean TARBOURIECH Thoraise : M. Jean-Michel MAY

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Marc BOUSSET

#### Procurations de vote :

**Mandants :** G. VERRO, E. ALAUZET (jusqu'au 2.4), P. BONNET (à partir du 1.1.4), P. BONTEMPS (à partir du 8.1), Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.1), F. FELLMANN (à partir du 1.1.3), D. GENDRAUD, A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), J.F. GIRARD, V. HINCELIN, M. OMOURI, J. PANIER (à partir du 1.1.3), E. PEQUIGNOT, J. SCHIRRER (à partir du 3.2) N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 1.1.1), B. ASTRIC, A. BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.3), F. GILLET, B. VIONNET (à partir du 1.1.6), M. FELT (à partir du 9.1), J.M. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE (à partir du 1.1.1), C. OYTANA, J.M. FAIVRE, J.M. MAY (jusqu'au 2.2)

**Mandataires :** S. RUTKOWSKI, C. DEVESA (jusqu'au 2.4), J. ROSSELOT (à partir du 1.1.4), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 8.1), F. MONNEUR (à partir du 1.1.1), M.N. SCHOELLER (à partir du 1.1.3), J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR (à partir du 1.1.1), P. SIMONIN, C. THIEBAUT, C. VOIDEY, M. LOYAT (à partir du 1.1.3), J.M. GIRERD, N. BODIN (à partir du 3.2), D. POISSENOT, B. CYPRIANI (à partir du 1.1.1), R. DEMESMAY, J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.3), C. PREIONI, B. BECOULET (à partir du 1.1.6), D. JOLY (à partir du 9.1), G. VALLET, J.P. MARTIN, B. BOURDAIS (à partir du 1.1.1), C. BARTHELET, J.M. BOUSSET, D. GRUBER (jusqu'au 2.2)

**Délibération n°2012/001814**

**Rapport n°3.7 - Aéroport de Dole Jura - Contribution au programme « Nouvel Elan »**

## Aéroport de Dole Jura - Contribution au programme « Nouvel Elan »

**Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président**

**Commission : Economie, Emploi et Insertion**

| Inscription budgétaire  |  |
|---|--|
| Budget 2012 et PPIF 2012-2016<br>« Aéroport Dole/Tavaux »<br>Fonctionnement | Montant prévu au BP 2012 : 25 000 €<br>Montant de l'opération : 25 000 € |

### Résumé :

L'aéroport Dole-Tavaux renommé en 2010 Aéroport Dole Jura propose une offre de transport complémentaire à celle développée à ce jour sur le territoire du Grand Besançon par l'aérodrome de La Vèze. Cet aéroport a engagé un programme de développement intitulé « Nouvel Elan » visant à renforcer et à diversifier l'offre de transport loisirs et affaires sur le territoire Centre Franche-Comté. Ceci a donné lieu à l'engagement de 3 M€ d'investissements par le Conseil Général du Jura.

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique « CAP 2015 », le Grand Besançon a fait du développement d'infrastructures et du renforcement de l'accessibilité de son territoire une priorité.

Il s'agit donc pour le Grand Besançon d'apporter sa contribution au développement d'une offre complémentaire à celle qui existe localement afin de fournir une gamme de service élargie aux entreprises et aux particuliers, via une subvention de 25 000 € pour l'année 2012.

### **I. Présentation générale**

L'année 2010 a été la première année de gestion de l'Aéroport Dole Jura par la Société privée SEADJ (Société d'Exploitation de l'Aéroport Dole Jura) dans le cadre de la Délégation de Service Publique (DSP) attribuée par le Conseil Général du Jura.

Cette première année a été marquée par une augmentation sensible de l'activité commerciale. Outre ses activités classiques, est apparue la première chaîne de vols vacances de mi-avril à mi-novembre.

Les toutes dernières semaines de 2010 ont vu également le démarrage d'une ligne régulière vers Nice (2 rotations par semaine les lundis et dimanches). Ces lignes régulières sont opérées par la Compagnie Air Vallée et se font en complémentarité avec l'Aéroport Angers Loire, tout comme l'ont été les vols vers Tunis.

Les deux plates-formes Aéroport Dole Jura et Angers Loire s'avèrent tout à fait complémentaires et démontrent la pertinence de l'appui sur un réseau tel que celui de Kéolis Airport, principal actionnaire de la SEADJ.

Ces développements se sont poursuivis en 2011 avec le même délégataire.

Lors d'une table ronde organisée par le Conseil Général du Jura le 5 octobre 2011, ce dernier a présenté le nouveau plan de développement négocié avec le délégataire, qui prévoit notamment l'arrivée de 3 compagnies aériennes, dont deux de notoriété internationale, et l'ouverture de 4 lignes aériennes, pour la Tunisie, le Portugal, l'Espagne et la Bulgarie.

L'arrivée de la compagnie RYAN AIR est formalisée et des négociations sont en cours avec d'autres compagnies.

Des investissements à hauteur de 3 M€ sont réalisés ou engagés par le Conseil Général du Jura.

### **II. Budget global de l'aéroport et participation des collectivités**

La gestion de cet équipement s'effectue dans le cadre d'une DSP confiée à une société adhoc créée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura (actionnaire à 49 %) et Kéolis Airport (actionnaire à 51 %).

*Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 28 juin 2012  
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon*

#### A/ Investissements

Un certain nombre d'investissements à la charge du délégant ont été prévus par la DSP jusqu'en 2015.

| A la charge du CG39         | 2010        | 2011      | 2012 | 2013      | 2014      | 2015      |
|-----------------------------|-------------|-----------|------|-----------|-----------|-----------|
| Réfection Piste             | 1 000 000 € |           |      |           |           |           |
| Aérogare VIP dédiée         |             |           |      |           |           | 250 000 € |
| Aménagement aérogare        |             | 450 000 € |      |           |           |           |
| Clôture côté sud 2,1 km)    | 150 000 €   |           |      |           |           |           |
| Hangar + locaux école       |             | 500 000 € |      | 400 000 € |           |           |
| Lancement étude loi sur eau |             | 40 000 €  |      |           |           |           |
| Parking VL Eclairage public |             |           |      |           | 200 000 € |           |
| Parking VL Emplacements     |             |           |      |           | 200 000 € | 400 000 € |
| Restaurant                  |             |           |      | 300 000 € |           |           |
| Signalétique                | 20 000 €    |           |      |           |           |           |
| Sondage Fouilles            |             | 48 000 €  |      |           |           |           |

A ce jour, seule la clôture côté sud a été réalisée.

#### B/ Recettes perçues du délégataire par le Conseil Général du Jura

La convention de DSP prévoit le versement par le délégataire d'une redevance d'occupation de 50 000 € par an.

De plus, il est prévu le versement d'un intéressement égal à 50 % du solde au-delà de 50 000 € en résultat courant avant impôts. Pour l'année 2010, à ce titre, une somme de 11 250,31 € a été versée par le délégataire.

#### C/ Financements sollicités pour 2012

| Partenaires                       | Contributions sollicitées |
|-----------------------------------|---------------------------|
| Conseil Régional de Franche Comté | 150 000 €                 |
| Conseil Général du Doubs          | 20 000 €                  |
| Conseil Général de Haute Saône    | 10 000 €                  |
| CA du Grand Dole                  | 75 000 €                  |
| CA du Grand Besançon              | 25 000 €                  |
| Ville de Lons-le-Saunier          | 15 000 €                  |

Un objectif a été fixé, en concertation avec le délégataire, qui vise à atteindre un trafic annuel entre 15 000 et 20 000 passagers, à compter de 2013.

Le Grand Besançon prévoit de participer financièrement à ce développement à hauteur de 25 000 € pour 2012.

#### A la majorité, 12 Contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement de 25 000 € au Conseil Général du Jura, au titre de sa contribution 2012 au programme de développement intitulé « Nouvel Elan »,
- autorise Monsieur Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.



Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Rapport adopté à la majorité :

Reçu le - 6 JUIL. 2012

Pour : 102  
Contre : 12  
Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président



**Convention**  
**Contribution du Grand Besançon**  
**au programme « Nouvel Elan » de l'Aéroport Dole Jura**

**Entre :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2012, et ci-après dénommée « la collectivité » ou la « CAGB »,  
D'une part,

**Et :**

Le Conseil Général du Jura, représenté par son Président, Monsieur Christophe PERNY, agissant en vertu de la délibération du .....,  
D'autre part,

**Préambule**

L'aéroport Dole-Tavaux, renommé en 2010 Aéroport Dole Jura, propose une offre de transport complémentaire de celle développée à ce jour sur le territoire du Grand Besançon par l'aérodrome de La Vèze. Cet équipement est géré par la Société privée SEADJ (Société d'Exploitation de l'Aéroport Dole Jura) dans le cadre de la Délégation de Service Publique (DSP) attribuée par le Conseil général du Jura.

Cet aéroport a engagé un programme de développement intitulé « Nouvel Elan » visant à renforcer et à diversifier l'offre de transport loisirs et affaires sur le territoire Centre Franche-Comté. Ceci a donné lieu à l'engagement de 3 Millions d'€uros d'investissements par le Conseil général du Jura.

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique « CAP 2015 », le Grand Besançon a fait du développement d'infrastructures et du renforcement de l'accessibilité de son territoire une priorité.

**Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon apportera son concours au Conseil Général du Jura, pour le programme « Nouvel Elan » de la Société d'Exploitation de l'Aéroport Dole Jura.

**Article 2 - Durée de la convention**

La convention est conclue pour une durée d'un an.  
Elle prendra effet à compter de la date de sa notification et cessera au plus tard le 31 décembre 2012.

**Article 3 - Missions et objectifs**

L'aéroport Dole Jura a connu depuis deux années de nombreuses évolutions entraînant une augmentation sensible de l'activité commerciale. Outre ses activités classiques, est apparue la première chaîne de vols vacances de mi-avril à mi-novembre.

Les toutes dernières semaines de 2010 ont vu également le démarrage d'une ligne régulière vers Nice (2 rotations par semaine les lundis et dimanches). Ces lignes régulières sont opérées par la Compagnie Air Vallée et se font en complémentarité avec l'Aéroport Angers Loire, tout comme l'ont été les vols vers Tunis.

Les deux plates-formes Aéroport Dole Jura et Angers Loire s'avèrent tout à fait complémentaires et démontrent la pertinence de l'appui sur un réseau tel que celui de Kéolis Airport, principal actionnaire de la SEADJ.

Ces développements se sont poursuivis en 2011 avec le même délégataire.

Lors d'une table ronde organisée par le Conseil général du Jura le 5 octobre 2011, ce dernier a présenté le nouveau plan de développement négocié avec le délégataire, qui prévoit notamment l'arrivée de 3 compagnies aériennes, dont deux de notoriété internationale, et l'ouverture de 4 lignes aériennes, pour la Tunisie, le Portugal, l'Espagne et la Bulgarie.

L'arrivée de la compagnie RYAN AIR est formalisée et des négociations sont en cours avec d'autres compagnies.

Des investissements à hauteur de 3 Millions d'€uros sont réalisés ou engagés par le Conseil général du Jura.

Un objectif a été fixé, en concertation avec le délégataire, qui permettra d'atteindre un trafic entre 15 000 et 20 000 passagers en mars 2013.

#### **Article 4 - Attribution d'une subvention**

##### **4.1 - Décision d'attribution**

La CAGB versera au Conseil Général du Jura une contribution financière de 25 000 € au titre du développement intitulé « Nouvel Elan » de la SEADJ.

##### **4.2 - Mandatement**

Le versement de cette contribution interviendra de la façon suivante :

- 50 %, soit 12 500 € à la signature de la présente convention,
- le solde, soit 12 500 € sur demande écrite et présentation d'un bilan financier de 2012.

#### **Article 5 - Contrôle de l'utilisation de la contribution**

##### **5.1 - Information comptables et financières**

Le Conseil Général du Jura transmettra à la CAGB, avant le 31 mars de l'année suivant l'exercice clos, les comptes détaillés des opérations réalisées ainsi que tous documents faisant connaître le résultat de l'activité.

##### **5.2 - Communication du soutien apporté par la CAGB**

Le Conseil Général du Jura s'engage à valoriser le soutien apporté par la CAGB dans le cadre de ses différentes actions de promotion ou de communication.

#### **Article 6 - Résiliation**

En cas de carence ou de faute caractérisée de l'une ou l'autre des parties, après mise en demeure restée infructueuse pendant un mois, la convention pourra être résiliée sans préavis.

### **Article 7 - Contentieux**

Les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal compétent.

Au préalable, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable permettant de préserver les objectifs énumérés dans l'exposé de la présente convention.

*Fait à Besançon, en 3 exemplaires originaux, le .....*

Pour le Conseil général du Jura,

Le Président,

Christophe PERNY

Pour la Communauté d'Agglomération

du Grand Besançon,

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET